



Crise économique : pouvons-nous refuser un renfort des effectifs ?



Face à la perspective d'une crise économique et sociale, le ministère du travail est prêt à renforcer massivement les effectifs de Pôle emploi, mais principalement sous forme de CDD longue durée (500 à 700 CDI et jusqu'à 5300 CDD suivant l'évolution économique). Notre convention collective fixe un taux maximum d'agents en CDD qui est déjà atteint. La direction propose une modification **temporaire** de la CCN afin de pouvoir intégrer ces nouveaux renforts et de passer d'une durée maximale de contrat de 12 mois actuellement à 18 mois.

La CFTC se bat depuis des mois pour obtenir des postes supplémentaires en CDI, mais s'il faut choisir entre plusieurs milliers de postes en CDD longue durée ou aucun renfort, la question se pose-t-elle encore ?

Nous préférons le pragmatisme au dogmatisme, et recherchons avant toute décision, les bénéfices possibles pour le personnel.

Modification temporaire de la CCN pour intégrer des renforts ou refus et risque de mise en péril de nos acquis ?

- Si pas d'avenant permettant ces recrutements, il n'y aura pas de renforts. De plus, le ministère sera peu enclin à en proposer d'autres à l'avenir...
- ... Mais la direction pourrait également être contrainte de **dénoncer unilatéralement l'ensemble de la CCN** pour faire sauter cette limitation des CDD, avec comme conséquence **la perte de nombreux droits pour tous les agents**.
- Si l'avenant est signé, ce sont des milliers de postes supplémentaires à la clé, ce qui signifie pour les agents de Pôle emploi : des renforts bienvenus en cette période de forte charge et une masse salariale augmentée pour le calcul des promotions ainsi que pour le budget des activités sociales et culturelles.
- Pour nos usagers cela se traduit aussi par des opportunités de contrat de longue durée pour acquérir une expérience professionnelle supplémentaire et le fait d'être prioritaire par la suite pour les postes vacants en CDI (1 600 départs par an).

La signature est ouverte jusque vendredi prochain et la CFTC devra se prononcer, mais est-il judicieux de passer à côté de renforts ?



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi

@cftcemploi